COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 26 mars 2026

L'URSSAF BRETAGNE ET FRANCE TRAVAIL BRETAGNE RENFORCENT LEUR COLLABORATION POUR AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

L'Urssaf Bretagne et France Travail Bretagne annoncent la signature d'une convention de partenariat qui vise à améliorer l'accompagnement des usagers à chaque étape de leur parcours. Cette convention s'inscrit dans la continuité de la convention signée en septembre 2025 entre l'Urssaf Caisse nationale et France Travail.

UNE CONVENTION AVEC DES ENJEUX TRANSVERSES

Ce partenariat sera signé en présence de Julien Floc'h et Angélique Goodall, respectivement Directeur de l'Urssaf Bretagne et Directrice de France Travail Bretagne, afin de s'accorder sur l'ensemble des sujets de coopération. Parmi ceux-ci :

- → **L'amélioration de l'accompagnement des créateurs d'entreprise** tout au long de leur parcours ;
- → **La simplification des démarches** des particuliers employeurs et des entreprises, dans la logique du « Dites-le nous une fois » ;
- → **Une relation de service enrichie**, notamment en développant les compétences des conseillers ;
- → **Le renforcement de la lutte contre la fraude** ;
- → **L'échange de données statistiques**.

« En Bretagne, la création d'entreprise constitue une voie de plus en plus choisie pour accéder ou revenir à l'emploi. Avec l'Urssaf Bretagne, nous partageons la même ambition : sécuriser ces parcours et rendre les démarches plus simples pour celles et ceux qui souhaitent se lancer. Ce partenariat va nous permettre de mieux accompagner les demandeurs d'emploi à chaque étape de leur projet entrepreneurial, en combinant nos expertises pour leur offrir un accompagnement clair, concret et efficace. » - **Angélique Goodall, Directrice régionale de France Travail Bretagne**

DES ACTIONS CONCRETES POUR AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

Pour mettre en œuvre ces axes, plusieurs actions concrètes seront déployées. Parmi elles, les Ateliers Créateurs organisés par l'Urssaf Bretagne seront ouverts aux demandeurs d'emploi pour les aider à créer leur propre entreprise.

Ces ateliers présenteront les missions de l'Urssaf et de la Direction Générale des Finances Publiques en lien avec les activités auto-entrepreneuriales, ainsi que des cas pratiques pour connaître les démarches à remplir et les offres à disposition pour accompagner la création et le suivi des travailleurs indépendants.

« Renouveler notre partenariat avec France Travail Bretagne était une évidence pour l'Urssaf Bretagne. Dans un contexte où l'entrepreneuriat offre des perspectives de retour à l'emploi, nous faisons le choix d'accompagner et soutenir les demandeurs d'emploi tout au long de leur projet de création. Notre mission est de contribuer au développement économique breton en soutenant les entrepreneurs et en leur offrant les outils et les ressources nécessaires pour réussir. Cette convention partenariale en est la parfaite illustration. » - **Julien Floc'h, Directeur de l'Urssaf Bretagne**

CONFERENCE DE PRESSE ET ATELIER CREATEUR

Pour présenter les détails de cette convention et les enjeux de l'accompagnement des usagers, nous vous convions à une conférence de presse qui se tiendra le 7 avril à l'issue de l'atelier créateur. Vous pourrez échanger avec les acteurs de ce partenariat et découvrir les actions concrètes qui seront mises en œuvre pour améliorer l'accompagnement des usagers.

Contacts presse :

Justine Cavagna, responsable communication Urssaf Bretagne – **justine.cavagna@urssaf.fr**

Cyrielle Robert, attachée de presse France Travail Bretagne – **cyrielle.robert@francetravail.fr** / 06 14 84 61 79

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,31 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 588 milliards d'euros encaissés auprès de 12 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

France Travail, en quelques mots

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.
France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.